

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 663 nommant M. Belin (Marc) licencié en droit, président ad hoc du tribunal supérieur d'appel.

n° 663

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
7 juin 1947

Numéro JO
n° 6 du 30/06/1947

Date du numéro
30 juin 1947

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu les décrets des 4 février 1904 et 27 juillet 1914 portant réorganisation du service de la justice à la Côte française des Somalis

Vu le décret du 22 août 1928 déterminant le statut de la magistrature coloniale : Vu l'absence du président du tribunal supérieur d'appel et la nécessité de juger les affaires pendantes devant le tribunal supérieur

Sur proposition de M. le procureur de la République, chef du service judiciaire,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— M. Belin (Marc), administrateur de 3e classe des colonies, licencié en droit, est nommé président ad hoc du tribunal supérieur d'appel pour juger les affaires ci-après : Affaires correctionnelles. Ministère public contre Youssouf Mohamed, non détenu. Ministère public contre Boulouk Abdou, non détenu. Ministère public contre Ali Djama, détenu Ali Guedi, détenu; Farah Guele, détenu. Ministère public contre Mahamoud Ali, non détenu. Ministère public contre Mohamed Ibrahim, non détenu. Ministère public contre Djibril Ismaël, détenu. Art. 2. — Avant d'entre en fonctions, M. Belin (Marc), prêter le serment prescrit par la loi devant M. le gouverneur. Art. 3. — Le présent arrêté, qui donnera lieu à des mesures de publicité extraordinaire, sera communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

Le Gouverneur. P.-H. SIRIEX.